



# Communiqué de presse

Etude Caisse d'Epargne / Association e-Enfance sur le cyber-harcèlement des jeunes\*

# 20 % des jeunes français ont déjà été confrontés à une situation de cyber-harcèlement

Paris, le 6 octobre 2021

Pour mieux comprendre les problématiques des familles et les aider face au phénomène grandissant de cyber-harcèlement, la Caisse d'Epargne et l'Association e-Enfance/3018 dévoilent les résultats d'une étude inédite. Cet état des lieux du cyber-harcèlement en France révèle notamment les besoins des parents en matière de prévention et d'accompagnement concret face aux risques d'Internet.

Cette étude s'inscrit dans le cadre d'un mécénat entre la Caisse d'Epargne, banque et assurance de la famille, et l'Association e-Enfance/3018, référente pour la protection de l'enfance sur Internet qui a pour objectif de renforcer le soutien opérationnel aux familles concernées.

## État des lieux de la pratique des réseaux sociaux chez les jeunes

L'étude révèle que l'âge moyen auquel l'enfant a été équipé de son premier appareil numérique est de 10 ans. Côté réseaux sociaux, 63 % des enfants interrogés indiquent être inscrits sur un ou plusieurs réseaux sociaux. Les sites de jeux en réseau tirent également leur épingle du jeu : près de la moitié des enfants interrogés déclarent s'y rendre.

Leur utilisation est par ailleurs peu maitrisée: plus de 8 parents sur 10 (83 %) reconnaissent ne pas savoir exactement ce que leurs enfants font sur Internet ou sur les réseaux sociaux, et ils sont 78 % à déclarer ne pas avoir le contrôle total de ce que font leurs enfants sur les réseaux sociaux.

## Le cyber-harcèlement : des risques sous-estimés par les jeunes

La notion de risque encouru sur Internet ou sur les réseaux sociaux est beaucoup plus forte chez les parents que chez les enfants : 74 % des parents ont l'impression que leurs enfants prennent le risque de faire une mauvaise rencontre ou d'être cyber-harcelés en se rendant sur Internet ou sur les réseaux sociaux, contre 34 % pour les jeunes.

Face à cette crainte, 95 % des parents déclarent avoir mis en place au moins une action permettant de prévenir les risques encourus par leur enfant sur Internet ou sur les réseaux sociaux, avec en premier lieu des mises en garde ou des consignes de sécurité verbales.

# 20 % des enfants ont déjà été confrontés à une situation de cyber-harcèlement

Malheureusement, ces risques se concrétisent parfois. L'étude révèle en effet que 20 % des jeunes déclarent avoir déjà été confrontés à une situation de cyber-harcèlement. Ces expériences sont rencontrées dans la majorité des cas par les jeunes filles (51 %), de 13 ans en moyenne. Assez logiquement, il s'agit d'enfants passant plus de temps sur Internet, qui sont plus équipés et plus souvent inscrits sur plusieurs réseaux sociaux ou sur les sites de jeux en réseau.

Par ailleurs le cyber-harcèlement s'accompagne, voire se double parfois de violences numériques, aux conséquences également durables sur les enfants : 30 % des jeunes interrogés déclarent avoir été choqués par des contenus rencontrés involontairement sur Internet ou les réseaux sociaux.

### Un accompagnement psychologique nécessaire pour 8 parents sur 10

Pour être accompagnés au mieux face à ces situations dramatiques, plus de 9 parents sur 10 déclarent souhaiter de l'aide et des informations en premier lieu par une association de protection des enfants et des adolescents sur Internet, puis par l'établissement scolaire de l'enfant.

En parallèle, près de 8 parents sur 10 trouvent utile la mise en place d'un accompagnement psychologique en cas de cyber-harcèlement, et près des ¾ estiment utile de l'inclure au sein de l'assurance scolaire. Des solutions existantes et mises en place par la Caisse d'Epargne, qui intègre une assistance psychologique en cas de cyber-harcèlement dans ses contrats d'assurance scolaire et santé. Cette assistance donne accès à un réseau de plus de 1 500 psychologues cliniciens partout sur le territoire.

#### La Caisse d'Epargne s'engage aux côtés de l'Association e-Enfance/3018

Pour être toujours au plus près des besoins et des attentes des familles, la Caisse d'Epargne s'est engagée aux côtés de l'Association e-Enfance qui opère le 3018, le numéro national contre les violences numériques.

« Nous saluons l'initiative de la Caisse d'Epargne, qui a choisi de se mobiliser sur cette problématique. Son soutien à l'Association e-Enfance permettra non seulement de développer nos actions, mais aussi de donner une visibilité supplémentaire pour ancrer le réflexe 3018 auprès du grand public en cas de violences numériques », commente Justine Atlan, directrice générale de l'Association e-Enfance.

Le 3018 sera par ailleurs promu auprès des jeunes, via la distribution d'une coque de protection de smartphone intégrant des conseils pour faire face à des situations de cyber-harcèlement.

« Le cyber-harcèlement est une réalité pour de très nombreux jeunes, mais aussi parents, qui sont bien souvent démunis quand ils sont confrontés à ce type de situations. C'est pour cela que nous avions à cœur de nous engager avec un acteur de référence en matière de protection de l'enfance sur Internet et ainsi de franchir une nouvelle étape dans l'accompagnement de nos clients. Avec ce mécénat, nous affirmons plus que jamais notre utilité auprès des familles, en leur apportant des conseils en matière de prévention et surtout des solutions pratiques et concrètes face à ces risques », conclut Nicolas Balerna, directeur Banque de Détail Caisse d'Epargne.

#### À propos de Caisse d'Epargne

Les 15 Caisses d'Epargne sont des banques coopératives au service de leur région. Avec 18,2 millions de clients (dont 4,5 millions de sociétaires), elles accompagnent toutes les clientèles : particuliers, professionnels, entreprises, acteurs de l'économie sociale, institutions et collectivités locales. Elles privilégient le meilleur niveau de service dans tous les domaines : collecte et gestion de l'épargne, versement des crédits, équipements en moyens de paiement, gestion de patrimoine, projets immobiliers, assurances. Les Caisses d'Epargne font partie du Groupe BPCE, 2e groupe bancaire en France.

#### À propos de l'Association e-Enfance/3018

Reconnue d'utilité publique, l'Association e-Enfance est la référence pour la protection de l'Enfance sur Internet et l'éducation à la citoyenneté numérique depuis 2005. Agréée par le Ministère de l'Education nationale, elle mène des actions de sensibilisation auprès des élèves, des parents et des professionnels. Elle opère le 3018, numéro national pour les jeunes victimes de violences numériques et leurs parents. Gratuit, anonyme et confidentiel, le 3018 est le partenaire officiel du Ministère de l'Education nationale dans la lutte contre le cyberharcèlement entre élèves depuis 2011. Tiers de confiance auprès des réseaux sociaux pour signaler et faire supprimer des contenus préjudiciables en quelques heures, le 3018 accompagne les adolescents, les parents et les professionnels sur toutes les questions liées aux usages numériques des jeunes (cyber-harcèlement, revenge porn, chantage à la webcam, surexposition aux écrans, jeux vidéo, exposition à des contenus violents & pornographiques, contrôle parental, piratage de compte, usurpation d'identité, etc).

Le 3018 est accessible par téléphone 6 jours sur 7 de 9h00 à 20h00, par Tchat sur 3018.fr, Messenger et WhatsApp. Conventionné avec la plateforme Pharos (internet-signalement.gouv.fr), la Brigade Numérique de la Gendarmerie nationale (gendarmerie.interieur.gouv.fr) et le 119-Enfance en danger, le 3018 est au cœur du dispositif de la protection de l'Enfance. www.e-enfance.org

#### **Contacts presse**

**Groupe BPCE - Caisse d'Epargne** Christine Françoise : 01 58 40 46 57 / 06 23 40 31 62

Fanny Kerecki : 01 40 39 68 21 / 06 17 42 16 33 groupebpce.com Agence Hopscotch

Marlène Para: 01 41 34 23 74 / mpara@hopscotch.fr Ariane Gateau: 01 58 65 10 72 / agateau@hopscotch.fr

Association e-Enfance/3018

Sandra Tricot - 06 65 85 85 65 / stricot@kbzcorporate.com

<sup>\*</sup>Une étude inédite réalisée par Audirep pour Caisse d'Epargne entre le 15 avril et le 2 mai 2021, auprès d'un échantillon de 1 204 binômes parent/enfant, soit au total, 2 408 personnes interrogées.